

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 À 19 H

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.

Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Philippe WITASSE.

Absente représentée : Caroline TEIXEIRA représentée par Christophe NION

Absente excusée : Maud PROTAT-KOFFLER

Absent : Rémy GUYOT

Secrétaire de séance : Vanessa GORISSE

ORDRE DU JOUR :

1. FIBRE MAIRIE ECOLE
2. FRAIS SCOLARITE
3. REGLEMENT INTERIEUR ACM
4. CONTRATS ASSURANCE
5. COMMISSION REVISION LISTES ELECTORALES
6. SALLE DES FÊTES
7. QUESTIONS DIVERSES

1. FIBRE

La Mairie et l'école sont maintenant déclarées comme éligibles à la fibre par la société YCONIK. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la société NEXTPHONE pour un montant de 126 € HT par mois au total pour l'école et la Mairie. Les frais de mise en service s'élèvent à 498 € HT pour les deux lignes.

2. FRAIS DE SCOLARITE

La commune de MARCILLY LE HAYER demande la prise en charge, comme l'année précédente, de la moitié des frais scolaires pour un enfant de la commune en garde alternée, soit une montant de 525 € pour la période de 2022/2023. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette dépense.

3. REGLEMENT INTERIEUR ACM

Le Maire présente le règlement intérieur de l'ACM mis à jour, notamment le fait de facturer au tarif « extérieur » les familles des deux communes qui scolarisent leurs enfants dans des communes extérieures au RPI, ainsi que le PEDT 2024/2027. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces documents.

4. CONTRATS ASSURANCE

Le contrat actuel, bien qu'ayant été renégocié l'an dernier, a été mis en concurrence. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 4 277,94 € TTC.

5. COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

La Préfecture a demandé de mettre à jour la composition de cette commission. Le Conseil Municipal prend acte et deux membres sont désignés, avec leur accord : Line PARISOT, titulaire, et Rémy GUYOT, suppléant.

6. SALLE DES FETES

Le Maire fait part au conseil d'informations indiquant que des copies de clés de la salle des fêtes sont en circulation sans contrôle de la municipalité. De ce fait,

la Mairie est incapable de savoir qui peut entrer dans ce bâtiment. Parfois des personnes entrent dans la salle alors que celle-ci est louée à d'autre.

Ce contexte est anormal. Le Maire rappelle que des vols ont déjà été constatés (cf. compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 août dernier).

Dans un premier temps, les serrures de la porte de la cuisine, du local ménage et des portes de secours ont été changées.

Ensuite, pour la porte principale, il est proposé de mettre une serrure similaire à celle de la Mairie, avec ouverture par badge. Un tel badge est difficilement reproductible sans avoir l'élément « maître » de programmation.

Toute personne voulant rentrer dans la salle devra alors demander ce badge à la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Jérôme ASSIER électricité pour un montant de 3 537,60 € TTC.

7. QUESTIONS DIVERSES

➤ FÊTE D'HALLOWEEN

Le Maire informe que le centre de loisirs organise un défilé dans les rues de St Maurice. Par ailleurs, les enfants accueillis pendant les vacances présenteront un spectacle pour les parents.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

